



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 16 août 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, situé au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, et en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville.

**3061, boul. Jean-Jacques Cossette** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition A.-G., pour le compte de Monsieur Mathieu Julien, visant à :

- fixer respectivement à 2,5 mètres et 5 mètres plutôt qu'à 3 mètres et 6 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge latérale minimale ainsi que la largeur combinée minimale des marges latérales applicables au bâtiment principal ainsi qu'à celui à être érigé sur les lots à être créés depuis le lot 2 298 487 du cadastre du Québec ;
- fixer respectivement à 12 mètres et 465 mètres carrés plutôt qu'à 20 mètres et 650 mètres carrés comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale ainsi que la superficie applicables au lot projeté situé le plus au sud ;
- autoriser l'empiètement du perron à l'intérieur de la marge latérale sud du bâtiment principal situé le plus au nord (lot 2 298 487 du cadastre du Québec).

Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante [greffe@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe@ville.valdor.qc.ca) au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 28 juillet 2021.

**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**